

Chapitre III : Amélioration des conditions de la concurrence.

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	11/01/1978
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	73-1193
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006119928

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le paiement par les entreprises commerciales de leurs achats de produits alimentaires périssables ne doit pas excéder un délai de trente jours suivant la fin du mois de livraison. [...]

[...] La chambre d'accusation ou la cour d'appel statue dans un délai de dix jours à compter de la réception des pièces. En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement. [...] Il peut en outre prononcer une astreinte pouvant atteindre 30.000 F par jour de retard à compter de la date qu'il a retenue pour la production de ces documents. [...]

[...] La chambre d'accusation ou la cour d'appel statue dans un délai de dix jours à compter de la réception des pièces. En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement. [...] jugement fixe les termes de ces annonces et les modalités de leur diffusion et impartit au condamné un délai pour y faire procéder ; en cas de carence et sans préjudice des pénalités prévues aux deux derniers [...]

RÉFÉRENCE

L0I 73-1193 du 11 janvier 1978, « Chapitre III : Amélioration des conditions de la concurrence. ».

Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006119928> (consulté le 31 août 2026).